

Conseil patrimoine bâti

église *Saint-Georges*

Commune de NEHOU



Compte-rendu d'observation

Visite du 23 AVRIL 2019

Participants :

M. JEANNE, maire de NEHOU

Mme LEMARIÉ, conseillère

M. HOUELLEBECQ, agent communal

M. ERNAULT, architecte-conseiller au c.a.u.e. de la Manche

L'ÉTAT DES LIEUX APPARENTS

en quelques mots ...

L'église *Saint-Georges* présente un état de conservation relativement satisfaisant. Toutefois, l'équilibre sanitaire de l'édifice est mis à défaut, localement, sur certaines parties. Les couvertures et leurs organes d'étanchéité (solins, noquets, bandes faitières, etc.) auraient tout intérêt d'être vérifiés. L'étanchéité des surmonts maçonnés des murs-pignons de l'église, leurs solins ainsi que ceux liaisonnant la tour du clocher semblent appeler à une vigilance toute particulière. A l'intérieur de l'édifice, l'application de ciment en enduit sur quelques parties maçonnées semble bloquer la perspiration des murs et complique l'état sanitaire général de l'édifice. A l'extérieur, les sols aux abords directs de l'édifice semblent avoir été fragilisés localement par des décaissements au fil du temps. Les piédestaux médiévaux formant autrefois des profils de sol spécifiques ont été défaits, laissant place à des effets de cuvettes et de contre-pente renvoyant systématiquement les eaux de pluie contre le bâtiment. Pour finir, une partie des vitraux de l'église est fragilisée par un défaut d'exutoire des eaux de condensation des verrières. La dégradation des éveils de baies est quasiment constatée dès lors que les dispositifs ne sont plus effectifs. Cette pathologie demeure accentuée par un état aléatoire des verrières et de leurs barlotières. En ce sens, la vérification des vitraux et celle de l'étanchéité en pied et pourtour de baies auraient tout intérêt d'être confiées à un maître-verrier.



Des interventions sur les extérieurs sont à prévoir afin d'assurer les conditions de bonne préservation de l'église. Au-delà du bâtiment, c'est également l'ensemble de l'enclos et le paysage du cimetière qui sont concernés. Le travail sur les extérieurs passe probablement par la restitution et la reconstitution des piédestaux aujourd'hui disparus. Pour ces raisons, le recours à des professionnels tels qu'un architecte et un paysagiste-concepteur pourrait être bénéfique et profitable.

Un dispositif d'exutoire des eaux de condensation des verrières à retrouver...

Une étanchéité à revoir....

Regard(s)

DES POINTS DE VIGILANCE

par ordre d'importance

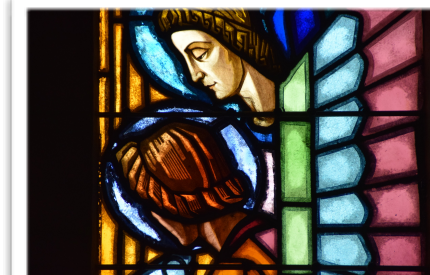
Au regard de cet état des lieux apparent, un certain nombre d'actions pourraient être, d'ores et déjà, envisagées :

✓ **Vérification/Réfection des organes d'étanchéité des parties hautes** > l'ensemble des organes d'étanchéité des couvertures est concerné (bandes faitières, noquets, solins, etc.). Les couvertures de la nef sont également concernées par cette vérification de principe. Le cas échéant, des travaux de réfection pourraient être entrepris. **Attention** : l'état des surmonts maçonnés de la façade *Ouest* ainsi que ceux existants entre la nef et le chœur est également à vérifier ; l'étanchéité semble notamment fragilisée au contact du clocher (zone du chéneau). Pour d'éventuels travaux de restauration à mener sur ces surmonts de maçonneries, l'utilisation d'une chaux adaptée est recommandée. **Mise en garde 01** : concernant ces travaux de restauration, l'emploi d'un hydrofuge avec la chaux reste à réserver pour les parties sommitales d'ouvrages, là où, précisément, l'eau de pluie a tendance à stagner ; ce type de mise en œuvre est, en revanche, fortement déconseillé pour le traitement de toutes parois verticales de maçonneries anciennes montées à la terre, l'ouvrage devant demeurer perspirant. **Mise en garde 02** : concernant d'éventuels travaux consistant à refaire la couverture, la pose de sous-toiture n'est, ici, pas recommandée. Souvent perçue comme un moyen durable d'étancher à l'air une toiture, la mise en œuvre de tels dispositifs risque de limiter considérablement la ventilation naturelle des combles de l'église. Le risque permanent d'infiltration provenant des solins d'un clocher ou de pignons disposant de surmonts maçonnés augmente les phénomènes de ruissellements sur les maçonneries internes au comble d'une église. Un courant d'air quotidien et régulier est alors souvent salutaire pour sécher, du moins en surface, les ruissellements sur une maçonnerie et pour en limiter leur progression (NB : la pose de telles sous-toitures dites HPV - Hautement Perméables à la Vapeur d'eau - est en revanche plus que recommandée dans le cas de mise en œuvre d'isolant dans un comble afin de contrôler l'impact de leur condensation ; le cas échéant, cette mise en œuvre n'intéresse pas, *a fortiori*, le cadre de restauration d'une église).

✓ **Intervention sur les sols extérieurs** > une légère recharge des sols pourrait être envisagée aux abords directs de l'édifice, notamment au niveau du chevet de l'édifice où les pierres d'assises des ouvrages de maçonneries ont été dévoilées. Cette recharge en pied de bâtiment pourrait alors prendre, en finition, l'aspect d'un léger glacis enherbé et/ou végétalisé. Cette disposition permettrait notamment d'épauler certaines pierres de fondation mises à nu et d'éviter, de surcroît, à ce que le ruissellement des eaux de pluie sur les façades ainsi que l'humidité en sol provenant du cimetière ne soient renvoyés systématiquement contre les murs de l'église. Une purge et une restauration avec une chaux adaptée permettraient de retrouver un équilibre sanitaire plus cohérent à l'intérieur de l'édifice au droit de ces zones. **NB** : en opportunité de ces travaux, la pose de regards étanches à chaque point de collecte des descentes de gouttières pourrait permettre de parfaire la gestion des eaux de pluie en sol dans l'environnement direct des pieds de maçonneries.

✓ **Réfection de l'étanchéité des baies** > l'étanchéité des pieds et pourtours de baies semble systématiquement à vérifier. De plus, compte tenu des ruissellements observés sur les éveils de certaines baies, la restitution d'un exutoire des eaux de condensation serait à envisager pour les vitraux où le dispositif n'est plus effectif. De façon générale, les vitraux et leurs barlotières sont à vérifier par un maître-verrier. Le cas échéant, des travaux de restauration pourraient être entrepris. Une fois seulement cette étanchéité assurée, des travaux de réfection des enduits des éveils intérieurs de baies pourraient être envisagés. **NB** : compte tenu de leur réel intérêt, les restes des anciennes grilles extérieures de protection des vitraux pourraient être supprimées.

✓ **Travaux sur les intérieurs** > la réfection complète des enduits du chœur et celle du soubassement de la nef seraient à envisager afin de garantir une perspiration cohérente des ouvrages bâtis et éviter les problèmes de condensations actuels. Pour cela, la suppression des enduits « fermés » au ciment est indispensable. La réfection de ces supports avec un enduit perspirant (chaux, plâtre, etc.) est vivement recommandée. **NB** : le recours à une conception par une maîtrise d'œuvre de ce projet semble un préalable indispensable à toute intervention.



Action(s)

VERS UNE RESTAURATION PÉRENNE

pour ce patrimoine communal

Si une partie des travaux à envisager sur l'église *Saint-Georges* concerne des opérations de simple réfection et d'entretien ordinaire pouvant se satisfaire de l'intervention d'**artisans** maîtrisant **les techniques de mise en œuvre** appelées par ce type de patrimoine, il n'en demeure pas moins que les compétences d'un **architecte** ou d'un **architecte du patrimoine** pourraient être nécessaires, voire incontournables sur un certain nombre de points, pour mener à bien un projet de restauration globale et permettre une préservation pérenne de l'édifice. La restauration des maçonneries ainsi que la réfection des portes de l'église demeurent en ce sens caractéristiques des éléments de projet nécessitant l'intervention de professionnels spécialisés. Sur ce point, l'intervention d'un architecte pourrait être complétée, en parallèle, par l'apport des compétences d'un **paysagiste-concepteur**. Le rôle combiné de ces deux intervenants permettra, d'une part, de rétablir les conditions de salubrité des sols ainsi que leurs cohésions aux abords de l'édifice et, d'autre part, de restituer le cachet patrimonial du lieu tout en assurant la fonction du cimetière autour de l'église. Aussi, l'apport de ces professionnels reste autant bénéfique pour la juste considération de ce bien communal que pour les économies à imaginer dans la gestion et l'entretien de l'édifice dans le temps. Pour l'ensemble de ces opérations, la collectivité peut être assurée de la permanence du conseil bienveillant du c.a.u.e. de la Manche.

Trésors du département



PRÉSENTER SON PATRIMOINE

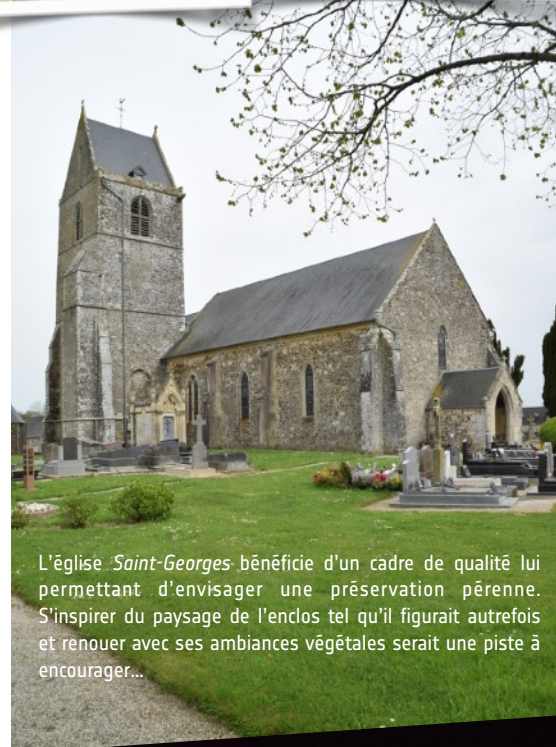
Les travaux de restauration sont l'occasion de valoriser l'histoire de la commune et de l'église, les objets d'art qu'elle abrite ainsi que les travaux de sauvegarde réalisés et leurs acteurs. Pour le plaisir des habitants et des visiteurs, un espace de médiation dédié peut présenter des panneaux ou pupitres de présentation bien illustrés, des vitrines sécurisées pour les objets d'art. Un éclairage des tableaux et des éléments architecturaux remarquables peut compléter cette mise en valeur du patrimoine.



POUR ALLER PLUS LOIN

l'idée de mettre en valeur

Pour des réflexions ultérieures concernant l'environnement de l'église, l'**accessibilité** ou la **mise en valeur** de l'enclos paroissial, la collectivité pourra solliciter le conseil du c.a.u.e. de la Manche en complément du présent conseil porté sur l'église.



L'église *Saint-Georges* bénéficie d'un cadre de qualité lui permettant d'envisager une préservation pérenne. S'inspirer du paysage de l'enclos tel qu'il figurait autrefois et renouer avec ses ambiances végétales serait une piste à encourager...

AVERTISSEMENT

Cette intervention du C.A.U.E. s'inscrit dans le cadre d'une mission d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage sollicitée par la commune de NEHOU. En aucun cas, elle ne doit être considérée comme opérationnelle, étant une démarche de conseil et de sensibilisation. Les réflexions proposées permettront à la commune de NEHOU de définir des choix d'aménagement avec un objectif de qualité que pourrait développer ultérieurement un concepteur d'exercice libéral (Architecte, Architecte-Paysagiste, Urbaniste...), préalablement à toute mission de maîtrise d'œuvre.

c.a.u.e.
de la manche
CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Conseil patrimoine bâti

église Saint-Georges de NEHOU - avril 2019